Paris, le 10 février 2026

Avis aux porteurs de parts du FCP « DNCA SÉRÉNITÉ PLUS »

Catégorie de parts	Code ISIN
C	FR0010986315
N	FR0013458783
I	FR0010986323
S	FR0014007N81

Nous vous informons que la documentation juridique du FCP « DNCA SÉRÉNITÉ PLUS » a fait l'objet des modifications suivantes :

- Suppression de la possibilité d'investir en actions au sein du Fonds ;

- Intégration de la possibilité d'investir dans des titres libellés dans une autre devise que l'Euro, dans la limite de 10% de l'actif net et intégration du risque de change à titre accessoire ;

- Intégration des obligations dites « callable » et/ou « puttable » dans la section relative aux « titres intégrant des dérivés » ;

- Mise à jour du rédactionnel afin de clarifier que le risque actions, lié à l'investissement en obligations convertibles, est limité à 10 % de l'actif net du Fonds ;

- Intégration des droits de souscription dans la section consacrée aux titres intégrant des dérivés ;

- Mise à jour de la méthode de valorisation des titres de créances négociables (TCN) ;

- Précisions apportées à la définition de la période de référence pour le calcul de la commission de surperformance ;

- Mise à jour du pourcentage de réduction de l'univers d'investissement de départ, porté d'au moins 20 % à 30 %, conformément à ce qui est prévu dans l'Annexe SFDR ;

- Actualisation de la présentation des frais, sans impact sur leur niveau ;

19 place Vendôme 75001 Paris
Tél. +33 (0)1 58 62 55 00 | Fax +33 (0)1 58 62 55 19
www.dnca-investments.com

DNCA Finance est une société de gestion agréée par l'A.M.F. sous le n° GP00030
Conseiller en investissement financier non indépendant au sens de la Directive MIFID 2 | S.C.S. au capital de 1 634 468,34 €
SIRET 432 518 041 00046 | APE 6630Z | N° de TVA intracommunautaire : FR 73 432 518 041
DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

- Mise à jour de la dénomination du commissaire aux comptes (« FORVIS MAZARS » au lieu de « MAZARS »), de son adresse et de son représentant ;

- Suppression, dans le DIC PRIIPS, de la mention du risque de liquidité parmi les risques non pris en compte dans le calcul du SRI ;

- Précision apportée dans l'annexe SFDR selon laquelle l'analyse extra-financière est menée sur au moins 90% des émetteurs en portefeuille, conformément à ce qui est déjà prévu dans le prospectus.

Ces modifications n'affectent pas le profil rendement/risque du FCP.

L'entrée en vigueur est prévue le 16 février 2026.

La documentation juridique du FCP est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.dnca-investments.com/.

Elle peut également vous être adressée dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

DNCA Finance
Service Clients
19, Place Vendôme
75001 PARIS
serviceclients@dnca-investments.com

DNCA Finance est une société de gestion agréée par l'A.M.F. sous le n° GP00030
Conseiller en investissement financier non indépendant au sens de la Directive MIFID 2 | S.C.S. au capital de 1 634 468,34 €
SIRET 432 518 041 00046 | APE 6630Z | N° de TVA intracommunautaire : FR 73 432 518 041
DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.